AR Prefecture
047-214701955-20260126-DEL0032026-DE
Reçu le 29/01/2026

MARCHES PUBLICS ADAPTES
PROCES-VERBAL DE LA C.A.O. spécifique aux M.A.P.A.
MODIFICATION N°2 BRACONS-FAITAGE

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE NERAC
BP 113
47600 NERAC TEL : 05 53 97 63 53. mail : juridique@ville-nerac.fr

B - Objet de la consultation.

Travaux de renforcement de la charpente d'une halle

M.A.P.A. N° 2025/RENFORT-CHARPENTE-HALLE_10-lot unique

C - Déroulement de la consultation.

- Publicité : publication dans un J.A.L. L.D.D.M. en date du 07 juin 2025, selon règlement de M.A.P.A. de la collectivité
Affichage Mairie le 07/06/2025 et publication sur la plateforme de dématérialisation et le site de la ville

- Date et heure limites de réception des candidatures : lundi 07 juillet 2025 à 14h

- Nombre de candidats admis à présenter une offre fixé dans la lettre de consultation : tous

D - Composition de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA.

Lors de sa réunion en date du 19 janvier 2026, à 14h00, la commission d'appel d'offres spécifique aux M.A.P.A., régulièrement convoquée le 13 janvier 2026 était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

M. Nicolas LACOMBE	Maire	Excusé
M. Patrice DUFAU	Adjoint au Maire	
Mme. Edith BUSQUET	Conseillère municipale	
M. Thierry BOZZELLI	Adjoint au Maire	
Mme Nolwenn GREGOIRE	Conseillère municipale	Absente
M. Patrick GOUJON	Conseiller municipal	Excusé
M. Hugues DAVID	Conseiller municipal	
M. Manu. VICENTE	CM. Suppléant	Excusé
M. Serge ARNAUNE	C.M. suppléant	Excusé

D2 - Membres à voix consultative :

AR Prefecture
047-214701955-20260126-DEL0032026-DE
Reçu le 29/01/2026

Nom et prénom	Qualité
Anne SEILLAN	Service juridique
J. Philippe LABATUT	DST

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA.

La commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA peut ne ~~peut pas~~ valablement délibérer.
Secrétariat de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA :
Anne SEILLAN, Attaché principal, Service juridique de la collectivité.

F – Rappel des circonstances.

Après une première modification en cours d'exécution a été adoptée en séance du 05 janvier dernier, visant à l'habillage en zinc des chéneaux suite à leur redimensionnement, le bureau de contrôle a émis des préconisations supplémentaires.
Celles-ci correspondent à des renforts complémentaires pour assurer le contreventement de la charpente suite à la dernière étude de renfort concernant la pose de nouvelles attaches de faitage, après retrait de l'existant et impliquant un nouveau montage/démontage d'échafaudage roulant.
Le BET a donc revu sa note de calcul structure. Cela induit également une nouvelle prestation nacelle et un nouveau phasage des travaux, incluant les deux modifications en cours d'exécution.

F - Examen des devis reçus :

Après avoir pris connaissance du devis et du rappel des circonstances, la commission spécifique aux M.A.P.A:
- déclare recevable le devis complémentaire de la Société CATRA = 31 772,00 € H.T
- demande une analyse complémentaire de l'offre / de l'offre : /

Résultat des votes : § Pour : 04 § Contre : 0 § Abstentions 0

F – Récapitulatif des décisions de la commission spécifique aux MAPA :

En l'état de l'analyse, la commission décide de :
Retenir le devis N°D251943de 31 772,00 € HT
Ne pas retenir le devis D251888

Résultat des votes : § Pour : 04 § Contre : 0 § Abstentions 0

G - Signature des membres de la commission spécifique aux MAPA

Nom et prénom	Signature
Nicolas LACOMBE	Excusé
Patrice DUFAU	
Edith BUSQUET	
Thierry BOZZELLI	
Nolwenn GREGOIRE	Absente

AR Prefecture

047-214701955-20260126-DEL0032026-DE
Reçu le 29/01/2026

Patrick GOUJON	Excusé
Hugues DAVID	
M. Manu. VICENTE	Excusé
M. Serge ARNAUNE	Excusé